

Commune de GUILLIGOMARC'H

AMENAGEMENT DE DEUX LOCAUX D'ACTIVITES PERISCOLAIRE DANS ANCIENNE MAIRIE

LOT N°03 MENUISERIE INTERIEURE

(C.C.T.P)

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE GUILLIGOMARC'H (29300)

ARCHITECTE : Paul QUINIO
Architecte D.P.L.G
1, rue Mathilin An Dall
29300 QUIMPERLE
Tél : 06 88 79 13 30
Courriel : p-quinio@orange.fr

ECONOMISTE : SARL 107 ECO
Représenté par Monsieur Ivan DESBORDES
107, rue de Belgique
56100 LORIENT
Tél : 02 97 37 40 05
Courriel : accueil@107eco.fr

SOMMAIRE

Lot n° 03 MENUISERIE INTERIEURE	3
0 GENERALITES	3
0.1 Consistance des travaux	3
0.1.1 Menuiseries bois et métallique	3
0.1.2 Miroiterie	3
0.2 Hypothèses techniques de construction	3
0.3 Matériaux et mise en oeuvre	3
0.3.1 Joint et calfeutrement	3
0.3.2 Indépendance des ensembles	3
0.3.3 Blocs portes	3
0.3.3.1 Mise en oeuvre de bloc porte	3
0.3.3.2 Disposition de mise en oeuvre de bloc porte	4
0.3.3.3 Caractéristiques générales des blocs portes	4
0.3.4 Traitement d'étanchéité à l'air	7
0.4 Etudes et prestations complémentaires	8
0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur	8
1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE	9
1.1 SPS ET ETUDES	9
1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets	9
1.2 TRAVAUX	9
1.2.1 Dépose/démolition banque d'accueil	9
1.2.2 Dépose de bloc-porte intérieur pour remplacement	9
1.2.3 Blocs-portes	9
1.2.3.1 Bloc-portes acoustique EI 30	9
1.2.3.2 Protection par plaques décoratives acrovinylique/PVC (mise en oeuvre d'usine)	10
1.2.4 Ouvrages divers	11
1.2.4.1 Plinthes	11
1.2.4.2 Cimaises de protection murale	11
1.2.4.3 Cimaises support lisses patères	11
1.2.4.4 Tablette bois massif exotique en tête d'allège des baies	11
1.2.5 Equipements	12
1.2.5.1 Porte-vêtements bipatères + lisses aluminium (ensemble de 10 bipatères sur lisse ~1,50 m)	12
1.2.5.2 Plaque de porte/murale support de signalétique	12
1.2.6 Cylindres et plan de clés	12

Lot n° 03 MENUISERIE INTERIEURE**0 GENERALITES****0.1 Consistance des travaux**

Les travaux comprennent l'usinage, la fourniture, la pose, la fixation et le réglage de tous les éléments et accessoires tels que définis, de manière non exhaustive, au présent CCTP.

Pour tous les détails particuliers d'exécution, l'entreprise du présent lot doit prévoir dans sa prestation, tous les ouvrages et pièces nécessaires à leur parfaite réalisation, même s'ils ne sont pas clairement définis au descriptif ou notifiés sur les documents graphiques. En tout état de cause, l'entreprise ne pourra se prévaloir d'un oubli à ce sujet.

Outre les demandes particulières et non exhaustives indiquées ci-dessous, L'entrepreneur prévoit, au minimum, au présent article de son offre le coût de la consistance des travaux définis dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

0.1.1 Menuiseries bois et métallique**Référence :**

- Normes NF P23-201 (Référence DTU 36.1/37.1).
- Normes NF P23 Menuiseries en bois
- Norme NF P20-202-2 définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de bâtiment régis par la norme NF P20-202 (Référence DTU 36.5).

0.1.2 Miroiterie**Référence :**

- Norme NF DTU 39 P2 (indice de classement P 78-201-2) définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de bâtiment régis par la norme NF DTU P 39 "Travaux de vitrerie-miroiterie".

0.2 Hypothèses techniques de construction

Les hypothèses techniques de construction propres au présent projet sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.3 Matériaux et mise en oeuvre**0.3.1 Joint et calfeutrement**

Conformément aux documents normatifs, les calfeuttements sont dus par le menuisier responsable de la pose de la menuiserie.

Il est prévu, dans tous les cas, un joint d'étanchéité entre encadrement de baie et dormant de la menuiserie en veillant à en assurer la continuité et en tenant compte des mouvements entre les menuiseries et la structure.

Le calfeutrement doit, par sa nature même et quels que soient les matériaux mis en oeuvre, assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau du joint "structure - menuiserie" sur tout le périmètre de la menuiserie, une attention particulière étant apportée aux raccordements d'angles.

0.3.2 Indépendance des ensembles

Les dispositifs de fixation et maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc...) dus au présent lot sont étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages à la structure.

Un dispositif de désolidarisation évitant toute répercussion sur les menuiseries du travail de la structure (dilatations, températures, flèches, retraits, etc...) est prévu à tous les endroits nécessaires et en particulier aux joints de dilatation, en sous-face des poutres et des planchers.

Les dispositifs choisis doivent assurer aux menuiseries, leur parfaite tenue et le respect des critères d'étanchéité à l'air et à l'eau exigés.

0.3.3 Blocs portes**0.3.3.1 Mise en oeuvre de bloc porte****Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu**

La pose des huisseries de ces blocs portes est réalisée par l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure.

Pour les autres type de blocs-portes :

- Pour les parois en béton banché, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure approvisionne les huisseries à l'emplacement défini par l'entrepreneur en charge du gros-oeuvre qui en effectue la pose; il donne à celui-ci les indications nécessaires et contrôle que celles-ci sont respectées lors de la mise en oeuvre y compris l'aplomb et le parfait calfeutrement.
- Pour les cloisons sèches, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure approvisionne les huisseries à l'emplacement

défini par l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement qui en effectue la pose; il donne à celui-ci les indications nécessaires et contrôle que celles-ci sont respectées lors de la mise en oeuvre y compris l'aplomb et le parfait calfeutrement.

- Pour les parois en briques de terre cuite, la fixation des menuiseries est effectuée, par l'entrepreneur en charge des travaux de menuiserie intérieure, avec des chevilles agrées par le fabricant de briques et bénéficiant d'un PV; le perçage s'effectue impérativement sans percussion.
- Pour les parois en carreaux de plâtre, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure fournit les pattes à scellement à l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement.
- Pour les autres type de cloisons : la pose est réalisée par l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure.

0.3.3.2 Disposition de mise en oeuvre de bloc porte

Disposition de mise en oeuvre de porte légère en cloison sèche :

La liaison est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant :

- pour les huisseries bois, par vissage direct
- pour les huisseries métalliques, par vissage sur trois barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l' huisserie métallique

La fixation du pied d' huisserie est assurée soit :

- par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée
- soit par fixation sur le pied de cloisons à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d' huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l' huisserie est assurée soit :

- par vissage dans la traverse
- par vissage sur des barrettes soudées en usine, avec deux barrettes pour des largeurs maximales d' huisseries de 1 m, trois barrettes au-delà ;
- par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Disposition de mise en oeuvre de porte lourde en cloison sèche :

Le montant d'ossature situé de part et d'autre de l' huisserie est renforcé soit :

- par un rail emboîté sur toute la hauteur ;
- par boxage de deux montants ;
- par remplacement des montants courants par des montants renforcés (épaisseur 1,5 mm).

La liaison est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant :

- pour les huisseries bois, par vissage direct
- pour les huisseries métalliques, par vissage sur quatre barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l' huisserie métallique

La fixation du pied d' huisserie est assurée soit :

- par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée
- soit par fixation sur le pied de cloisons à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d' huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l' huisserie est assurée soit :

- par vissage dans la traverse
- par vissage sur des barrettes soudées en usine, avec deux barrettes pour des largeurs maximales d' huisseries de 1 m, trois barrettes au-delà ;
- par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Les plaques de plâtre doivent être emboîtées à refus en fond d' huisserie.

Disposition concernant les portes très lourdes :

En raison des fortes sollicitations mécaniques résultant de leur fonctionnement, la fixation de ces portes doit être assurée indépendamment des cloisons.

L' huisserie doit être fixée sur une ossature support spécifique hors lot cloison, cette ossature pouvant être ou non incorporée dans la cloison.

0.3.3.3 Caractéristiques générales des blocs portes

Les caractéristiques suivantes s'appliquent à l'ensemble des blocs-portes et ne sont pas répétées dans le détail de chaque article.

Blocs-portes E/EI (pare-flamme - coupe-feu)

Chaque bloc-porte E/ EI (pare-flamme et/ou coupe-feu) est adapté au positionnement, bénéficie de PV d'essai ou de certificat de conformité aux normes NF P 23-502 et NF P 23-501, reçoit aux deux faces du vantail l'inscription "Porte coupe-feu à maintenir fermée" et, s'il est équipé de serrure, celle-ci dispose d'une protection au feu.

Chaque serrure de bloc-porte CF dispose d'une protection au feu.

La mise en oeuvre des portes et blocs-portes coupe-feu ou pare flammes est réalisée conformément à l'article 6.8.3 de la norme NF P 23-201-1 (DTU 36.1).

Blocs-portes avec isolation thermique ou acoustique

Les blocs-portes pour isolation thermique ou acoustique bénéficient de PV d'essai.

Blocs-portes DAS

Les blocs-portes D.A.S., coupe-feu adapté au positionnement, certifié NF FASTE mode 2, conforme à la norme NF S 61.937 avec éléments de quincaillerie marqués CE et conformes aux normes EN 1154, EN 1155 et EN 1158.

Stabilité

la stabilité des blocs-portes est approprié à chaque positionnement.

Conformément au DTU 36.1, la variation de jeu entre le fond de feuillure du dormant et la face correspondante du vantail ne doit pas dépasser 1/1000 du périmètre (soit 5-6 mm). Toutefois, si la porte est équipée d'un profilé d'étanchéité, la déformation admissible du vantail doit rester inférieure au pouvoir de compensation du profilé d'étanchéité. La justification de cette performance se fait par la norme NF EN 1121.

Mise en oeuvre :

La mise en place, les fixations, les tolérances et les calfeutremments sont définis par les DTU 36.1/37.1/36.5

Le tracé des cloisons ou est incorporé un ouvrage de menuiserie et l'implantation des distributions sur le tracé est réalisé conjointement par l'entrepreneur en charge des travaux de menuiserie et l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement.

Huisseries et poteaux incorporés :

Les huisseries et poteaux utilisés sont de type, épaisseur, degré coupe-feu/pare-flamme et acoustique permettant de respecter les caractéristiques demandées au CCTP.

Ils sont réalisés suivant positionnement :

- bois dur hêtre ou bois exotique, à angles vifs et arêtes poncées, qualité à peindre, à recouvrement complet sans chanplat.

Les éléments en bois (huisseries, poteaux, etc...) au contact avec des parois réalisées au moyen de matériaux humides (type enduit plâtre, enduit ciment...) reçoivent, de la part du peintre et à la charge du présent entrepreneur, une impression préalable à la pose. Le présent entrepreneur prend les dispositions nécessaires pour permettre au peintre de réaliser l'impression avant pose.

Vantaux :

Les vantaux des blocs-portes présentent les caractéristiques suivantes :

- pour l'ensemble du projet, une âme pleine adaptée au type de porte.
- des parements plans en panneau de fibre de bois durs prépeints avec cadre en bois dur et renfort pour serrure.

Le présent entrepreneur réalise, si nécessaire, le détalonnage des vantaux pour permettre le transfert d'air nécessaire au fonctionnement de la ventilation, l'entrepreneur en charge des travaux de Ventilation doit l'indication des portes à détalonner et la vérification de la conformité du travail.

Paumelles ou fiches :

Les paumelles ou fiches en acier zingué bichromaté sont démontables, non solidaires de la porte, disposées en nombre suffisant et de dimensions adaptées au poids du vantail et au type de porte.

Sauf précision contraire du CCTP, prévoir au minimum 3 unités pour les portes de largeur < 90 cm et 4 unités minimum pour les portes de largeur de 90 cm et + .

Les paumelles dites "paumelles universelles réglables" ne sont pas acceptées.

Joints :

Les joints, adaptés à chaque type de bloc-porte, sont réalisés au moyen de mastic élastique ou plastique de première catégorie ayant le label SNJF.

Garniture :

Chaque garniture est de type :

- Chaque garniture est traitée en inox finition brossé et composée d'une béquille double sur plaques.

Chaque garniture :

- est mise en oeuvre à la hauteur appropriée soit 0,90 m par rapport au sol fini;
- doit être facilement préhensile et manoeuvrable en position "debout" comme "assis" ainsi que par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet.
- à l'exception de celles ouvrant uniquement sur un escalier, située à au moins 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant (dans le cas contraire prévoir une poignée rallongée)

Conforme à la NF EN 1906, de classe d'utilisation 3 minimum.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- LINOX de ASSA ABLOY VACHETTE

Serrure :

Les serrures, certifiées NF, sont de type à mortaiser, à ressort renforcé et fouillot carré, provenant de firmes disposant d'un service après vente organisé, avec têtère finition vernie à peindre.

Les serrures de sûreté font l'objet d'une garantie de 3 ans attestée par un certificat délivré par le fabricant et destiné au maître d'ouvrage.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : *Vachette série D450*

Pour les portes coupe-feu intérieures fermant à clé, sauf prescription différente du CCTP, une serrure de sûreté à larder un point avec protection feu, cylindre double.

Dispositions d'ouvertures :

- côté extérieur du local, ouverture à clé si la porte est verrouillée ou libre si la porte n'est pas verrouillée;
- côté intérieur soit ouverture à bouton moleté, soit ouverture par dispositif à sortie toujours libre.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : *Serrure Multibat urgence Emergency JPM*

Cylindres et plan de clés :

Les cylindres, de type européen, fonctionnent sur le plan de clés de l'établissement, sont de finition harmonisée aux garnitures (rotor et stator en laiton nickelé satiné) avec trois clés (3 u) réversibles brevetées permettant le contrôle de leur reproduction. Goupilles anti-crochetage.

A charge de l'entrepreneur réalisant les travaux de "Menuiserie extérieure aluminium et métallique" :

- la pose, pour les portes dont il a la charge, des cylindres définitifs fournis par l'entrepreneur réalisant les travaux de "Menuiserie intérieure".
- la pose et dépose de cylindres provisoires à prévoir pendant toute la durée du chantier, fournis par l'entrepreneur réalisant les travaux de "Menuiserie intérieure" et remis à ce dernier après dépose, pour l'ensemble des portes d'accès principales le concernant.

A charge de l'entrepreneur réalisant les travaux de "Menuiseries intérieures" :

- la fourniture, la pose et la dépose des cylindres provisoires pendant toute la durée du chantier pour toutes les portes dont il a la charge;
- la fourniture des cylindres provisoires pendant toute la durée du chantier aux entrepreneurs en charge des travaux des autres corps d'état pour les portes les concernant;
- la fourniture des cylindres définitifs aux entrepreneurs en charge des travaux des autres corps d'état pour les portes les concernant;
- la fourniture et la pose des cylindres pour toutes les portes dont il a la charge.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat : *Dito existant ou VACHETTE HDI+*

Organigramme :

Organigramme passe général et passes partiels : sur organigramme existant de l'établissement.

Têtères :

Les têtères sont de finition vernie à peindre.

Butée de porte :

Chaque butée de porte, posée au sol ou sur une paroi verticale, est composée d'un corps métallique, d'une bague amortisseur ou d'un butoir en élastomère de couloir noire mis en oeuvre au moyen de fixation invisible.

La pose murale est réalisée à chaque fois que possible et systématiquement en cas de plancher chauffant, la pose au sol uniquement dans les autres cas.

Le positionnement est à déterminer précisément avec le maître d'oeuvre avant la pose.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- *butée murale : BEZAULT 4080 anodisé argent*
- *butée de sol : BEZAULT 3750 anodisé argent*

Butées insonorisantes :

Des butées insonorisantes auto adhésives sont collées en fond de feuillures des blocs-portes courants.

Quincaillerie et visserie :

La quincaillerie et les éléments de fixation sont de nature compatible avec celle dont est fabriquée le bloc porte et protégés contre la corrosion conformément à la norme "NF EN 1670 - Quincaillerie pour le Bâtiment - Résistance à la corrosion - Prescriptions et méthodes d'essai".

La quincaillerie de 1ère qualité est :

- en aluminium protégé par une couche anodique, pour les accessoires devant offrir un état de surface soigné et une esthétique soulignée,
- en acier zingué, pour les accessoires subissant des efforts importants et généralement situés en feuillure,

Toute la visserie est en acier inoxydable 18/10.

Verrou de vantail annexe :

Verrou à poussoir à larder avec gâche à douille

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- [BEZAULT Verrou 167](#)

Ferme-porte :

Chaque ferme-porte est de type à came symétrique et bras à glissière, avec vitesse de fermeture et à coup final réglables, de force approprié au degré coupe-feu et au poids du vantail, conforme à la norme NF EN 1154 et bénéficiant du marquage CE.

Coloris au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant avec trois coloris minimum : argent, blanc et noir.

Ils sont conformes à la réglementation à l'accessibilité des personnes handicapés (< 50N) avec rapport d'essai par laboratoire agréé (exemple CNPP).

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- [DORMA TS 93](#)

Vitrage de menuiserie intérieure

Sauf prescriptions contraire du CCTP, les vitrages sont à prévoir en simple vitrage en verre feuilleté 2B2, conformément à la norme NF P 78-201-5 (DTU 39 P5).

Suivant positionnement, le type précis de chaque vitrage est fonction de la surface et de la largeur de celui-ci ainsi que des caractéristiques pare-flamme/coupe-feu et/ou isophonique.

Prescriptions relatives à l'accessibilité :

Les prescriptions relatives à l'accessibilité sont conformes à la circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 Novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et en particulier.

Ces prescriptions sont rappelées, de manière non exhaustives, dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

0.3.4 Traitement d'étanchéité à l'air

Les dormants ne doivent être posés qu'après réception par le présent Entrepreneur des réservations, des appuis et seuils devant accueillir les menuiseries.

Les ouvrages doivent être réglés avec minutie après pose et décalage.

Le jointoiement des liaisons entre les dormants des menuiseries et la structure (parois extérieures de l'enveloppe du bâtiment) doit être soigné et ne doit pas souffrir d'un défaut d'étanchéité à l'air. La pose des pièces d'appui doit être réalisée d'une manière parfaitement étanche à l'eau et à l'air. Le calfeutrement est réalisé à l'aide d'un joint étanche mis en oeuvre sur toute la périphérie de la liaison dormant-structure et en respectant la continuité dans les angles.

Les produits d'étanchéité et leur mise en oeuvre doivent être étudiés et adaptés selon le cas (sur appuis, en linteau, en tableau, ...). Les produits couramment employés sont :

- les joints extrudés à la pompe sur fond de joint;
- les bandes de mousse précomprimées et imprégnées;
- les cordons de mastic préformés.

L'étanchéité entre les dormants et la structure doit être réalisée soit par joint mastic et bande préformé de forte largeur de type compriband ou jupe collée liaisonnant le dormant au gros-oeuvre. Les joints doivent être montés dans un même plan sur le pourtour, sans aucun raccord si possible ou s'il y a un raccord, ce dernier doit être réalisé dans une partie droite et manchonné.

Un joint cordon d'étanchéité écrasé doit être mis en oeuvre par le présent lot contre les appuis et seuils. Les joints d'étanchéité entre tableaux et pour pièces d'appui entre les ouvrages de gros-oeuvre/ossature bois et les menuiseries doivent être réalisés, à la charge du présent lot, par joints souple à base d'élastomère, mastic élastique ou plastique de première catégorie ayant le label SNJF et joints de type compriband (bandes de mousse précomprimées et imprégnées) de forte épaisseur et largeur afin de garantir une parfaite étanchéité à l'air entre le dormant et le gros-oeuvre et/ou les parois ossature bois.

Les coffres de volets roulants sont monoblocs pour garantir une bonne étanchéité à l'air de ces derniers.

La mise en place des coffres doit être réalisée avec une attention toute particulière au niveau de leurs liaisons avec les voiles en béton banché pour éviter toute infiltration d'air, y compris au niveau de la liaison entre les coffres et les plafonds et entre les coffres et les dormants. Extérieur : Garniture d'étanchéité continue type cordon de mousse pré-comprimé et joint mastic polyuréthane extrudé ou coulé; Intérieur : joint mastic acrylique extrudé et joint d'étanchéité, etc ...

Calfeutrements complémentaires nécessaires pour parfaire l'étanchéité à l'air et maintenir l'isolation thermique et acoustique. Il faut préférer des produits adaptés et spécifiques car la mousse de polyuréthane se fissure avec les contraintes thermiques, mais aussi avec les chocs et se désagrège avec le temps.

Nota :

- Joints entre vitrages et parecloses : utiliser des joints à double voir triple lèvres;
- Liaison mur / appuis fenêtres : aplanir la surface d'appui, préférer un joint double;
- Liaison entre dormants et bâti des ouvertures extérieures (portes et fenêtres) : comblement de l'espace par mastic acrylique, liaison des deux structures par rubans adhésifs adaptés;
- Rejet d'eau des traverses basses des dormants : veiller à les positionner à l'extérieur du joint sur ouvrant;
- Serrures traversantes : privilégier les serrures non traversantes à poignée étanche côté interne;

0.4 Etudes et prestations complémentaires

Les études et prestations complémentaires dues par chaque entrepreneur sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur

Les documents à remettre par chaque entrepreneur sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE

Nota :

- *Travaux en site occupé.*
- *Chaque entrepreneur doit prendre en compte dans son offre toutes les conséquences qui en découlent.*

L'Entrepreneur doit obligatoirement effectuer une reconnaissance détaillée des lieux.

1.1 SPS ET ETUDES

1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets

L'entrepreneur prévoit au présent article de son offre le coût des prestations d'installation de chantier, de sécurité, de santé, d'intérêt commun, de gestion et de traitement des déchets qui lui sont affectés et définies dans le PGCSPPS et dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

Localisation :

- *Pour l'ensemble des prestations à la charge du présent entrepreneur*

1.2 TRAVAUX

1.2.1 Dépose/démolition banque d'accueil

Dépose / démolition de la banque d'accueil, compris plateaux, meubles bas et tous ouvrages associés, compris tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires, reconstitution et/ou raccords et reprises de toute nature au droit des parois (sols, murs, plafonds) conservées.

Evacuation des gravats sur les sites susceptibles de les recevoir dans le respect de la réglementation.

Nota :

- *Dans tous les cas, les matériaux utilisés et la réalisation des travaux doivent permettre de respecter les caractéristiques techniques de la paroi considérée (solidité, feu, acoustique, étanchéité à l'air ...) et présenter un niveau et une finition permettant la réalisation des ouvrages de second-oeuvre.*

Localisation :

- *Rez-de-chaussée : pour banque d'accueil existante dans future salle périscolaire*

1.2.2 Dépose de bloc-porte intérieur pour remplacement

Dépose de bloc-porte intérieur avec dormant/huisserie compris ouvrages associés et tout coupement et/ou descellement d'ouvrages nécessaires, compris reconstitution et/ou raccords et reprises de toute nature au droit des parois (sols, murs, plafonds) conservées.

Evacuation de la menuiserie et des gravats sur les sites susceptibles de les recevoir dans le respect de la réglementation.

Nota :

- *Dans tous les cas, les matériaux utilisés et la réalisation des travaux doivent permettre de respecter les caractéristiques techniques de la paroi considérée (solidité, feu, acoustique, étanchéité à l'air ...) et présenter un niveau et une finition permettant la réalisation des ouvrages de second-oeuvre.*

Localisation :

- *Rez-de-chaussée : pour bloc-porte existante entre hall et salle accueil actuelle (futur salle périscolaire)*
- *Etage : pour bloc-porte existante entre palier cage escalier et salle de réunion actuelle (futur salle périscolaire)*

1.2.3 Blocs-portes

Caractéristiques générales s'appliquant à l'ensemble des blocs portes sont précisées dans les "Généralités" du présent corps d'état et ne sont pas toujours répétées dans le détail de chaque article.

1.2.3.1 Bloc-portes acoustique EI 30

Bloc-porte acoustique EI 30 (coupe-feu 1/2 h), un (ou deux) vantail(aux) pivotant simple action, comprenant :

- une huisserie bois dur hêtre ou bois exotique à peindre, à recouvrement avec joints isophoniques et intumescents;
- un vantail à âme composite constitué d'un complexe isolant phonique et coupe-feu, à parements plans en panneau de fibre de bois durs prépeint, cadre bois résineux, chants dégraissées;
- *selon le cas : un oculus E30 et acoustique de Ø 355 mm situé à 150 mm minimum du bord du vantail, compris parecloses aux deux faces en bois exotique rouge qualité à peindre, joints adaptés au type de porte (pare-flamme - coupe-feu - isophonique), et vitrage feuilleté 2B2 (épaisseur et type suivant surface du vitrage et degrés feu);*
- joints intumescents;
- joints d'étanchéité 3 côtés;
- rainure basse et joint balai double lèvres en partie basse;

- protection feu de la serrure;
- paumelles en nombre approprié;
- serrure à larder approprié [suivant indication](#);
- ferme-porte bras à glissière;
- garniture béquille double sur plaques à hauteur appropriée;
- butée de porte pour chaque vantail.

Caractéristiques minimales demandées :

- EI 30 (coupe-feu 1/2 h)
- Affaiblissement acoustique : *suivant localisation*

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- Bloc-porte EI 30 et acoustique de JELD WEN ou MALERBA

1.2.3.1.1 Bloc-porte EI 30 acoustique DnT,A > ou = 42 dB, serrure de sûreté à bouton moleté - oculus

Bloc-porte pare-flamme et acoustique avec :

- une serrure de sûreté à larder un point avec cylindre double à bouton moleté côté intérieur du local.

Caractéristiques minimales demandées :

- Affaiblissement acoustique DnT,A ≥ 42 dB
- Bloc-porte : EI 30 (coupe-feu 1/2 h)

1.2.3.1.1.1 De (l) 0,93 x (h) 2,04 m - en paroi existante + doublage 30 cm d'ép.

Localisation :

- Pour accès salles d'activité périscolaire en rdc et étage (2 u)

1.2.3.2 Protection par plaques décoratives acrovinylique/PVC (mise en oeuvre d'usine)

1.2.3.2.1 Plaques de protection de bas de porte (300 mm ht)

Protection de bas de porte par plaque adhésive en PVC ou résine acrylovinylique lisse anti-choc coloré dans la masse.

Mise en oeuvre d'usine par encollage ou adhésivage suivant prescription du fabricant.

Coloris : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Caractéristiques :

- Classement feu : M1
- Epaisseur : 2 mm
- Hauteur : 300 mm
- maintien des PV feu pour bloc-porte EI30

Réalisation suivant plans et détails architecte

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat

- Plaques de protection de bas de porte JELD WEN

1.2.3.2.1.1 Sur deux faces portes de (l) 0,93 x (h) 2,04 m

Localisation :

Aux deux faces des vantaux des portes intérieures suivantes :

- pour porte accès salles périscolaire rdc et 1er étage

1.2.3.2.1.2 Sur une face portes de (l) 0,73 x (h) 2,04 m

Localisation :

Sur une face des vantaux des portes intérieures suivantes :

- pour porte placard salle périscolaire du 1er étage

1.2.3.2.2 Plaques de propreté autour des poignées de porte (1/2 lune)

Plaque de propreté et de protection autour des poignées / garniture béquille de porte, en PVC rigide ou résine acrylovinylique coloré dans la masse, surface légèrement grainée,.

Mise en oeuvre d'usine par encollage ou adhésivage suivant prescription du fabricant.

Coloris : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Caractéristiques :

- Classement feu : M1
- Plaque de propreté : épaisseur 2 mm
- forme : 1/2 lune
- hauteur : 400 mm

Réalisation suivant plans et détails architecte

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat

- Plaques de propreté 1/2 lune JELDWEN

1.2.3.2.2.1 Sur deux faces portes de (l) 0,93 x (h) 2,04 m

Localisation :

Aux deux faces des vantaux des portes intérieures suivantes :

- pour porte accès salles périscolaire rdc et 1er étage

1.2.3.2.2.2 Sur une face portes de (l) 0,73 x (h) 2,04 m

Localisation :

Sur une face des vantaux des portes intérieures suivantes :

- pour porte placard salle périscolaire du 1er étage

1.2.4 Ouvrages divers

1.2.4.1 Plinthes

Plinthes droites en résineux traité, pose collée/clouée à coupes d'onglet compris toutes sujétions.

Caractéristiques :

- Plinthes de 100 x 10 mm.

Localisation :

- En périphérie des salles d'activité périscolaire du rez-de-chaussée et de l'étage
- En périphérie placard dans salle périscolaire de l'étage

1.2.4.2 Cimaises de protection murale

Cimaises en bois exotique de 200 x 20 mm, qualité à peindre, avec chants arrondis, compris fixations et toutes sujétions.

Compris fournitures, accessoires et façonnage tels que les coupes, les assemblages, les ajustages, le ponçage fin et la protection pendant toute la durée des travaux.

Nota :

- destinées à la protection des murs et placées à hauteur des risques maximum de chocs ou de frottements (tables, ...);
- destinées à être peintes par l'entrepreneur réalisant les travaux de "Peinture - Revêtements muraux".

Localisation :

- En périphérie des salles d'activité périscolaire du rez-de-chaussée et de l'étage

1.2.4.3 Cimaises support lisses patères

Cimaises en bois exotique de 200 x 20 mm, qualité à peindre, avec chants arrondis, compris fixations et toutes sujétions.

Compris fournitures, accessoires et façonnage tels que les coupes, les assemblages, les ajustages, le ponçage fin et la protection pendant toute la durée des travaux.

Nota :

- destinées à fixer et supporter les porte-manteaux;
- destinées à être peintes par l'entrepreneur réalisant les travaux de "Peinture - Revêtements muraux".

Localisation :

- Dans salles d'activité périscolaire du rez-de-chaussée et de l'étage (positionnement à définir avec l'architecte)

1.2.4.4 Tablette bois massif exotique en tête d'allège des baies

Tablettes d'habillage réalisé en bois massif hêtre de qualité à vernir, de 25 mm d'épaisseur, avec bord arrondi en rive (angles adoucis), fixation sur et y compris ossature de renfort et calage en résineux traité ou tout autre mode de fixation esthétique en partie supérieure d'allège de baie, et toutes sujétions de parfaite réalisation.

Localisation :

- En recouvrement en tête d'allège des baies extérieures :
 - des salles d'activités périscolaires du rez-de-chaussée et de l'étage
 - du palier étage de la cage d'escalier

1.2.5 Equipements

1.2.5.1 Porte-vêtements bipatères + lisses aluminium (ensemble de 10 bipatères sur lisse ~1,50 m)

Batterie porte vêtement type bipatères en aluminium anodisé composé d'une lisse et de têtes bipatères, compris fixation par vis et chevilles sur cimaises bois prévues précédemment, embouts et pièces de jonction et de finition.

Coloris bipatères + lisse :

- Gris argent

Caractéristiques :

- comprenant 10 bipatères sur une lisse de 1,50 m

Produit proposé ou équivalent :

- Porte-manteaux bipatères + lisses Alu Design de FRANCE EQUIPEMENT

Localisation :

- Dans salles d'activité périscolaire du rez-de-chaussée (20 bipatères) et de l'étage (20 bipatères), positionnement à définir avec l'architecte

1.2.5.2 Plaque de porte/murale support de signalétique

Support de signalétique type plaque de porte ou plaque mural selon positionnement, en profilé aluminium galbé destiné à recevoir une étiquette, avec écran en film protecteur souple et amovible transparent et anti-reflet, embout de finition d'extrémités en polyamide de couleur, montage en applique collé ou vissé.

Caractéristiques demandées :

- Dimensions : 150 x 150 mm (dimensions approximatives)

Coloris :

- Au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat:

- Signalétique BEZAULT PILOT (format : A5/150 : 150 x 150 mm)

Localisation :

Sur la paroi attenante à chaque bloc-porte ou sur bloc-porte pour :

- accès salle périscolaire rdc
- accès salle périscolaire étage
- porte placard salle périscolaire étage

1.2.6 Cylindres et plan de clés

Les cylindres, de type européen, fonctionnent sur le plan de clés de l'opération, sont de finition harmonisée aux garnitures (rotor et stator en laiton nickelé satiné) avec trois clés (3 u) réversibles brevetées permettant le contrôle de leur reproduction. Goupilles anti-crochetage.

A charge de l'entrepreneur réalisant les travaux de "Menuiserie extérieure aluminium" :

- la pose, pour les portes dont il a la charge, des cylindres définitifs fournis par l'entrepreneur réalisant les travaux de "Menuiseries intérieures".
- la pose et dépose de cylindres provisoires à prévoir pendant toute la durée du chantier, fournis par l'entrepreneur réalisant les travaux de "Menuiserie intérieure" et remis à ce dernier après dépose, pour l'ensemble des portes d'accès principales le concernant.

A charge de l'entrepreneur réalisant les travaux de "Menuiseries intérieures" :

- la réalisation de l'organigramme passe général et passes partiels de l'établissement (*PM : sur organigramme existant*);
- la fourniture, la pose et la dépose des cylindres provisoires pendant toute la durée du chantier pour toutes les portes dont il a la charge;
- la fourniture des cylindres provisoires pendant toute la durée du chantier aux entrepreneurs en charge des travaux des autres corps d'état pour les portes les concernant;
- la fourniture des cylindres définitifs aux entrepreneurs en charge des travaux des autres corps d'état pour les portes les concernant;
- la fourniture et la pose des cylindres définitifs pour toutes les portes dont il a la charge.

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- Dito existant ou VACHETTE HDI+

Fourniture des cylindres au lot "Menuiseries extérieures aluminium" :

- cylindre double à bouton moleté :
- pour porte accès principale hall d'entrée (1 u)

Nota :

- Les cylindres et les clés sont prévus en fourniture et pose dans chaque article des portes intérieures à la charge du présent entrepreneur.

Localisation :

- Pour l'ensemble des portes intérieures et extérieures du projet équipées de cylindres